

Fonction financière

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Elle est déduite principalement de la qualité d'investisseurs institutionnels ou d'investisseurs ou d'investisseurs qualifiés des entreprises d'assurances et de réassurance que le législateur contraint à employer une part importante des primes collectées en placements sous forme de titres financiers ou de valeurs immobilières. Mieux encore, ces organismes gèrent des actifs correspondant à leurs fonds propres, d'une part, et aux primes ou cotisations collectées, d'autre part, qu'ils mettent en réserve sous forme de provisions, en couverture de leurs principaux engagements : les engagements réglementés

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**